

une correction) de celui de Baldeschi-Favrel (adopté par le 1er concile de Québec mais laissé de côté implicitement depuis longtemps), est le plus généralement suivi en ce pays et recommandé spécialement par la plupart de nos évêques. Cet auteur donne dans le détail toutes les différences à observer selon qu'on se sert d'un petit ou d'un grand voile. En le suivant, on ne présentera plus le spectacle d'un prêtre qui porte son calice ostensiblement et entièrement découvert, non plus qu'on verra sur la crédence, du commencement de la messe à l'offertoire, un calice dont le seul côté du voile qui puisse et doive le cacher à la vue des fidèles et du clergé, est relevé sur la bourse.

J. S.

## CEREMONIE RELIGIEUSE

**L**E 2 du courant avait lieu à la maison-mère des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, à Saint-Laurent, une cérémonie de profession religieuse présidée par Mgr Z. Racicot, vicaire général.

Treize novices ont prononcé des *vœux temporaires* :

Marie Bossé, dite Sœur M. de Sainte-Séraphie, de Salmon Falls ;  
Clara Taillefer, dite Sœur M. de Saint-Jean-Baptiste de la Salle,  
de Saint-Martin ; Régina Dansereau, dite Sœur M. de l'Ange-Gardien,  
de New Bedford ; Marie Lachapelle, dite Sœur M. de Saint-Joseph  
de la Croix, de Saint-Liguori ; — *choristes* ;

Mérina Montmigny, dite Sœur M. de Saint-Croix, de Salmon  
Falls ; Agnès Brisebois, dite Sœur M. de Saint-Lin, de Salmon Falls ;  
Alexina Gingras, dite Sœur M. de Saint-Léopold, de Montréal ;

*fonctions pontificales selon le rite romain*, 2 vol. in 12. Presque tous les libraires du pays vendent ces ouvrages ainsi que plusieurs autres brochures du même auteur.